

**Présents :** Jérôme Fauconnier, Frédérique Puissat, Yann Souriau, Marie-Claire Brizion, Victor Vecchiato, Pierre Suzzarini, Alain Rougale, Michel Picot, Guillaume Gontard, Anne-Marie Barbe, Marcel Calvat, Véronique Menvielle, Gérard Dangles, Jean-Paul Mauberret, Marc Delmas, Laurent Viallard, Marie-Jo Villard, Jean-François Helly, Christophe Drure, Solange Saulnier, Jean-Louis Poite, Eliane Paquet, Eric Bernard, Ameline Diénot, Joël Cavret, Daniel Niot, Guy Percevault, Béatrice Vial, Jean-Pierre Agresti, Christian Roux, Philippe Berthoin, Frédéric Aubert.

**Suppléant avec voix délibérative :** Jean-Yves Capron

**Suppléants sans voix délibérative :** Georges Repellin, Jacqueline Bonato, Gabriel Pero, Gisèle Vallier, David Piccarretta David, Jean-Pierre Barba.

**Pouvoirs :** Pierline Hunkler à Laurent Viallard, Jeanne Lucsanszky à Marc Delmas, Nathalie Péro à Jean-Yves Capron, Colette Giroud à Christian Roux, Frédéric Troy à Marie-Claire Brizion, Bernard Coquet à Marcel Calvat.

**Excusés :** Frédéric Troy, Alain Hermil Boudin, Bernard Coquet, Pierline Hunckler, Jeanne Lucsanszky, Nathalie Péro, Jean Bernard Bellier, Isabelle André, Colette Giroud.

Marie-Claire Brizion est désignée secrétaire de séance.

### **Intervention du Conseil Architecture, Urbanisme, et Environnement (CAUE)**

Le CAUE est un organisme qui rassemble à la fois des architectes, des paysagistes, des géographes, des urbanistes, des juristes et spécialistes des questions environnementales et dont les équipes sont au service de tous. Il s'agit d'un organisme départemental avec un statut associatif mis en place à l'initiative du Conseil Général depuis 1979 et géré par un Conseil d'Administration dont l'approche est pluridisciplinaire. Le CAUE est uniquement conseiller et n'assume pas de maîtrise d'œuvre.

Le conseil aux particuliers, le conseil aux collectivités, l'information et la sensibilisation, et la formation sont les principales missions du CAUE.

Réconcilier l'homme et son environnement, reconnaître la singularité de chaque territoire, acculturer les acteurs et faire monter en compétence les territoires, mettre en réseau et faire dialoguer et travailler de concert l'ensemble des acteurs, innover, expérimenter, partager et évaluer constituent les piliers du CAUE.

L'équipe permanente, dirigée par Serge Gros, comprend 19 personnes à laquelle s'ajoutent 54 architectes conseillers, 3 paysagistes conseillers, 6 urbanistes conseillers à disposition des maisons du territoire du CGI.

Sur le Trièves, 3 architectes conseillers interviennent et les consultances ont un double objectif : accompagner les particuliers et proposer aux collectivités un point de vue sur les dossiers.

Peter Wendling et Olivier Lemonnier soulignent l'importance du contact avec les élus du territoire afin de débattre, d'échanger et de s'imprégner des volontés communales. Quand il s'agit de réhabiliter un bâtiment ancien, il convient de sensibiliser et d'orienter les futurs habitants. Pour une construction neuve, il est nécessaire de veiller à ce qu'elle s'adapte dans l'environnement d'où un arbitrage en fonction de la localisation soit dans un style traditionnel soit l'adaptation d'une posture plus contemporaine. Il faut savoir que seuls 15 à 20% des dossiers sont soumis à l'architecte conseil.

En ce qui concerne la consultance paysagère, elle s'adresse aux élus et intervient pour du conseil auprès des communes dans la mise en œuvre de la politique paysagère du territoire. Il n'y a pas de conseil aux particuliers.

Caroline Giorgetti intervient sur la création de sentiers, la valorisation d'un site, etc.... Son rôle est de trouver des solutions pour la meilleure insertion possible. Selon l'ampleur du projet, elle peut être amenée à rejoindre l'équipe pluridisciplinaire du CAUE.

Le CAUE et la CCT signent une convention d'une durée de 3 ans, renouvelable.

Pour le CAUE, le Trièves est un territoire très important avec une valeur architecturale et paysagère de premier ordre. La mise en place de commissions consultatives intercommunales aurait le mérite de faire partager et mieux appréhender le territoire dans son ensemble. Cela serait un élément porteur de sens et de cohésion pour le territoire.

Pour Frédérique Puissat, il est important que les architectes conseils respectent du mieux possible les documents d'urbanismes communaux pour ne pas mettre en difficulté les maires.

Pour Olivier Lemonnier, il semble important d'éviter les dérives de certaines constructions ou lotissements déjà observées. D'où la nécessité d'échanger entre les maires et les architectes conseils.

Daniel Niot indique que le plan paysage a avancé et s'appuie sur la charte paysagère existante annexée aux documents d'urbanisme des communes. Il souhaite travailler sur une évolution de cette charte avec la création d'une « commission » de manière à mettre tous les interlocuteurs autour de la table. Cette nouvelle charte sera transmise aux mairies et permettra d'avoir le même langage. Il déplore que seuls 15% des permis de construire passent devant l'architecte conseil.

Le CAUE propose de transmettre un document à télécharger et à remettre aux futurs habitants. Il est important que chaque maire rencontre les architectes conseils et que les bilans des rendez-vous soient transmis au pétitionnaire mais également aux maires.

JP Mauberret rappelle qu'il convient de séparer les gros dossiers des plus petits qui ne nécessitent pas forcément un avis. Il rejoint D. Niot sur la réflexion à mener sur qu'il est bon de faire sur le Trièves et savoir ce qui dégrade le plus le paysage? Il ne suffit pas donc pas de faire uniquement respecter le règlement du POS.

Pour conclure, le CAUE peut conseiller les communes sur un projet de construction ou d'aménagement des territoires. Il est aussi un pôle conseil pour les communes qui modifient leur POS ou PLU.

## Approbation du compte rendu du conseil du 17 novembre 2014

☞ Adopté à l'unanimité

### 1- Autorisation d'engagement dépenses d'investissement avant vote budgets primitifs 2015

Dans l'attente du vote des budgets primitifs 2015, la communauté de communes peut, selon les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, par délibération de son conseil communautaire, décider d'engager, de liquider et de mandater, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

#### Investissements budgétés en 2014 :

	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23
Budget Principal	28 250,00 €	133 498,00 €	1 517 958,42 €
Budget OM	18 000,00 €	345 386,00 €	186 001,00 €
Budget Eau	3 500,00 €	34 050,00 €	1 358 786,90 €
Budget Ecoles	3 375,60 €	48 000,00 €	
Budget Tourisme	19 500,00 €	49 797,18 €	
Budget La Croizette		17 214,26 €	

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil communautaire de faire application de cet article à hauteur de 25 % des investissements budgétés en 2014 :

	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23
Budget Principal	7 062,50 €	33 374,50 €	379 489,61 €
Budget OM	4 500,00 €	86 346,50 €	46 500,25 €
Budget Eau	875,00 €	8 512,50 €	339 696,73 €
Budget Ecoles	843,90 €	12 000,00 €	- €
Budget Tourisme	4 875,00 €	12 449,30 €	- €
Budget La Croizette	- €	4 303,57 €	- €

Laurent Viillard demande le planning des prochaines commissions «finances».

Victor Vecchiato indique que le séminaire a remplacé la commission «finances» initialement prévue en décembre.

Jérôme Fauconnier précise que les services travaillent sur les propositions faites lors du séminaire et ne seront pas en mesure d'ici janvier de réunir une commission.

Guillaume Gontard demande le compte rendu du séminaire.

Jérôme Fauconnier répond que la consolidation du compte rendu est en cours de rédaction et sera transmise lors de la prochaine commission finances à une date restant à fixer.

**Vote : autorisation d'engagement dépenses d'investissement avant le vote budgets primitifs 2015**

☞ Abstentions : 2

## 2- DM 1 – budget Action économique

Il est proposé au conseil de communauté de modifier le budget ACTION ECONOMIQUE 2014 afin de constater :

- les travaux réalisés par l'entreprise De Clermont
- le solde du séquestre

et par conséquent d'ajuster la subvention d'équilibre à verser au budget.

Le budget est modifié comme suit :

Section de fonctionnement			
Chapitre/ Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
011-61522	Entretien Bâtiment	35 280,00 €	
75-758	Subvention d'équilibre		866,58 €
66-66111	Intérêts	-1 535,83 €	
66-668	Autres charges d'intérêts	-308,58 €	
023	Virement section à section	-32 569,01 €	
<b>TOTAL</b>		<b>866,58 €</b>	<b>866,58 €</b>

Section d'investissement			
Chapitre/ Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
023	Virement section à section		-32 569,01 €
275	Dépôt et cautionnement		32 569,01 €
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Vote : DM n°1 Budget Action Economique

☞ Abstentions : 1

## 3- Clôture budget Action économique

Le budget Action Economique a été créé afin de gérer la location du bâtiment relais de la zone des Carlaïres à Monestier de Clermont. Ce bâtiment a été vendu en 2013 et les dernières écritures comptables sont à passer sur 2014. Il est proposé de clôturer ce budget au 31/12/2014.

Les résultats de fonctionnement et d'investissement et l'actif restant seront repris dans le budget principal.

Vote : Clôture budget Action économique

☞ Adopté à l'unanimité

## 4- DM 2 – budget Principal

Il est proposé au conseil de communauté de modifier le budget Principal 2014 afin de prendre en compte l'augmentation de la subvention d'équilibre du budget Action Eco et la constitution d'une provision pour risques d'impayés.

Le budget est modifié comme suit :

Section de fonctionnement			
Chapitre/ Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
011-60636	Vêtement de Travail	-866,58 €	
65-657363	Subvention d'équilibre BP Action Eco	866,58 €	
68 - 6815	Provisions pour risques et charges	18 700,00 €	
77 – 7711	Dépôts et pénalités		18 700,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>18 700,00 €</b>	<b>18 700,00 €</b>

Vote : DM n°2 : budget principal

☞ Adopté à l'unanimité

## 5- Annulation partielle des pénalités de retard pour la mise en œuvre du marché « service télécommunication »

Conformément à l'article 9 du CCAP du marché « Service Télécommunication- Lot 1 », des pénalités de retard ont été facturées au titulaire du marché.

Il a donc été émis un titre de recette de 4 550 euros sur le budget principal et un titre de recette de 219,27 euros sur le budget Tourisme soit un total de 4 769,27 euros.

Le titulaire du marché propose à la communauté de communes :

- Un remboursement de 4 250 euros sur les pénalités de retard,
- Une prise en compte d'un responsable de déploiement dédié pour le suivi de la mise en service du VPN pour une valeur de prestation de 4 000 euros à la charge du prestataire.

Il s'agit d'une régularisation comptable permettant d'annuler le titre de 219,27 euros sur le budget tourisme et de réduire le titre à hauteur de 300 euros sur le budget principal.

Vote : annulation partielle des pénalités de retard pour la mise en œuvre du marché « service télécommunication »

☞ Adopté à l'unanimité

## **6- Constitution d'une provision pour risque d'impayés**

Conformément à l'article 9 du CCAP du marché « Service Télécommunication- Lot 2 », des pénalités de retard ont été facturées au titulaire du marché.

Compte tenu du risque élevé concernant l'impayé sur les pénalités de retard, il est proposé de constituer une provision de 18 700 euros pour couvrir ce risque.

Laurent Viallard demande si une action contentieuse est envisagée ?

Bernard Combe répond qu'une action contentieuse est envisagée par SFR jugeant les pénalités disproportionnées au montant du marché mais la CCT ne fait qu'appliquer les clauses du contrat signé par SFR. C'est le Tribunal Administratif qui tranchera si nécessaire.

**Vote : annulation partielle des pénalités de retard pour la mise en œuvre du marché « service télécommunication »**  
☞ Adopté à l'unanimité

## **7- Conventions de mise à disposition de temps de travail pour l'EHPAD Age d'Or : agent technique et comptable**

D'une part, la convention de mise à disposition d'un agent technique polyvalent de la CCT à l'EHPAD l'Age d'Or arrive à son terme le 31 décembre prochain. Il est proposé de renouveler cette convention pour l'année 2015 selon les mêmes modalités. (Montant estimé : 15 000 €)

D'autre part, la convention de mise à disposition d'un agent administratif de la CCT à l'EHPAD l'Age d'Or arrive à son terme le 31 décembre prochain. Il est proposé de renouveler cette convention pour l'année 2015 selon les mêmes modalités. (Montant estimé : 4000 €)

**Vote : Conventions de mise à disposition de temps de travail pour l'EHPAD Age d'Or : agent technique et comptable**  
☞ Adopté à l'unanimité

## **8- Prise en charge partielle des frais de déplacements domicile-travail des agents de la CCT**

La loi n° 2008-1330 du 17 décembre 2008 institue le remboursement partiel des frais de transport entre domicile et lieu de travail pour tous les salariés (secteur privé et public), dans la mesure où le salarié utilise les services de transport public ou les services publics de location de vélos. Les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements sont concernés quel que soit leur statut. Peuvent faire l'objet d'un remboursement à hauteur de 50% du coût acquitté par l'agent : les abonnements annuels, mensuels ou hebdomadaires délivrés par la SNCF, les régies de transport public ou les entreprises de transport public, les abonnements multimodaux à nombre de voyages illimités et les abonnements au service public de location de vélo.

Pour les agents à temps partiel et à temps non complet: la prise en charge est identique à celle d'un agent à temps complet si l'agent est employé pour au moins 17h30 hebdomadaires. Si la durée de travail de l'agent est inférieure au mi-temps la prise en charge est égale à 25% du coût acquitté par l'agent.

Le conseil est invité à approuver cette prise en charge partielle conformément à la loi n° n° 2008-1330 du 17 décembre 2008.

Laurent Viallard s'interroge sur la pertinence de cette délibération sur notre territoire. Il demande si une négociation sur le covoiturage est en cours.

Jérôme Fauconnier répond que rien n'est à ce jour envisagé concernant le covoiturage et qu'un seul agent est concerné à ce jour et utilise les transports en commun.

Ameline Diénot pense qu'il convient de réfléchir sur une offre de développement du covoiturage.

**Vote : Prise en charge partielle des frais de déplacements domicile-travail des agents de la CCT**  
☞ Adopté à l'unanimité

## **9- Convention d'accompagnement par le CDG 38 dans le domaine de la prévention des risques professionnels**

Le CDG de l'Isère propose une prestation d'accompagnement des collectivités pour les actions de prévention des risques professionnels. La Communauté de Communes du Trièves a l'obligation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 de se doter d'un CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail). Le Document unique est en cours d'élaboration par l'assistant de prévention de la CCT. La convention permettra de solliciter ponctuellement un accompagnement par les ingénieurs en hygiène et sécurité du CDG pour apporter une aide technique et des conseils à l'assistant de prévention. La facturation s'effectue en fonction des journées ou demi-journées d'intervention des ingénieurs.

**Vote : Prise en charge partielle des frais de déplacements domicile-travail des agents de la CCT**  
☞ Adopté à l'unanimité

## 10- Modification du tableau des effectifs

Création de poste : **1 poste d'animateur à temps complet au service enfance-jeunesse** : création liée à la reprise de l'activité enfance-jeunesse précédemment déléguée à l'AFR de Clelles et à l'acceptation par l'agent concerné de la proposition d'intégration qui lui a été adressée.

**Vote : Modification du tableau des effectifs**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 11- Marché de services : contrats d'assurances de la CCT

La Communauté de communes du Trièves a lancé une consultation en procédure adaptée par avis d'appel à la concurrence en date du 6 octobre 2014 en vue de renouveler ses contrats d'assurances pour une durée de 3 ans.

Après analyse des offres, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer le marché aux entreprises dont l'offre a été jugée la mieux-disante :

- Lot 01 : Société GROUPAMA pour un montant de	6 614.01 € TTC
- Lot 02 : Société SMACL pour un montant de	9 785.29 € TTC
- Lot 03 : Société GROUPAMA pour un montant de	6 732.47 € TTC
- Lot 04 : Société SMACL pour un montant de	4 085.32 € TTC

**Coût total marchés assurances 2015 : 27 217,09 € (29 517€ en 2014)**

Le Président souligne le gain de 2300€ entre 2014 et 2015.

Marie-Jo Villard s'interroge sur l'augmentation pour le CIAS alors que la CCT bénéficie d'une réduction.

Jérôme Fauconnier rappelle que pour le CIAS il n'y a eu qu'une seule offre.

Marc Delmas souligne que Groupama est systématiquement moins cher ; pourquoi ne se sont-ils pas positionnés ?

Bernard Combe n'a pas d'explication. Les assureurs sont libres de répondre au lot qu'ils souhaitent. Il précise que le contexte (catastrophes naturelles) aurait dû se traduire par une augmentation des tarifs de 15% à 20% des tarifs 2014. Or les montants d'assurance à garantie égale sont à un prix inférieur que l'année précédente pour la CCT.

Michel Picot trouve dommage de n'avoir parfois qu'une seule réponse, ce qui rend dépendante la collectivité.

Marcel Calvat demande s'il est possible de faire rentrer l'Age d'Or dans un des lots de la CCT ?

A chaque collectivité son marché ; il aurait fallu faire un groupement de commande mais cela n'assure pas d'obtenir une offre plus intéressante.

**Vote : Marché de services : contrats d'assurances de la CCT**

☞ **Abstentions : 4**

## 12- Marché de travaux : Réhabilitation lourde et transformation de la halte-garderie de Mens

En préambule, Frédérique Puissat remercie les services techniques, les services Petite Enfance et les services de la commune de Mens qui ont joué un rôle important dans l'avancée du dossier. Elle rappelle que le permis de construire a été accordé, que le déménagement est prévu pendant les vacances de Noël et que les travaux pour la partie dure démarreront en février 2015. Enfin, la CAF a accordé la subvention de 50 000€ pour les locaux provisoires (modulaires).

La Communauté de communes du Trièves, dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment « Les Aires » à Mens qui accueille la Halte-Garderie, a lancé une consultation en procédure adaptée par avis d'appel à la concurrence en date du 24 octobre 2014. Le présent marché est décomposé en quatorze lots.

Le conseil communautaire est invité à approuver les marchés de travaux pour tous les lots hors lots n° 3, 7 et 8 qui seront attribués lors du conseil du 26 janvier 2015.

11 lots sur 14 peuvent être attribués et seules 2 entreprises locales se sont positionnées.

Selon Jérôme Fauconnier, il convient de faire passer l'information aux entreprises locales car il s'agit d'un enjeu important pour le territoire.

Pour Marc Delmas, il faudrait s'assurer qu'elles aient l'information.

Frédérique Puissat rappelle qu'une communication est faite à travers le journal d'annonces légales « Les Affiches » et sur le site internet de la CCT.

Laurent Viallard s'interroge sur la valeur des réserves ?

Frédérique Puissat répond que la validation est faite par un architecte et que le prix est conforme à son estimation.

**Vote : Marché de travaux : réhabilitation lourde et transformation de la halte-garderie de Mens**

☞ **Adopté à l'unanimité**

**Réhabilitation lourde et transformation de la Halte-garderie à MENS**  
**Récapitulatif des entreprises les mieux disantes** (Sous réserve de mise au point marchés)

Conseil du 15/12/2014

LOTS	ESTIMATION H.T. APD	ENTREPRISE	MONTANTS H.T.	Ecart avec APD
1. Désamiantage – démolitions – maçonnerie - VRD	143 500,00	MICHELI Christophe	148 895,23	3,76%
2. Charpente – couverture – structure bois - bardage	57 900,00	STRUCTURE BOIS	64 413,00	11,25%
4. Façades – isolation thermique extérieure	38 100,00	ALPIBAT	28 113,24	-26,21%
5. Structure métallique - serrurerie	51 350,00	SO2M	46 188,71	-10,05%
6. Menuiseries extérieures PVC - Alu	60 900,00	MAP	54 458,89	-10,58%
9. Sols souples	16 800,00	ETS BALLY	18 426,50	9,68%
10. Sols durs – faïences	17 650,00	GMC CARRELAGE	11 645,00	-34,02%
11. Peinture	12 050,00	EST MADDALON	12 172,00	1,01%
12. Electricité – courants forts – courants faibles	50 850,00	SOCIETE VIFOISE ELECTRICITE	52 622,00	3,48%
13. Chauffage – plomberie - VMC	75 000,00	EURL MOUTIN	73 683,47	-1,76%
14. Elévateur PMR	15 000,00	ERMHES	16 275,00	8,50%
<b>TOTAL EUROS H.T.</b>	<b>539 100,00</b>		<b>526 893,04</b>	<b>-2,26%</b>

-12 206,96

Conseil du 26/01/2015

LOTS	ESTIMATION H.T. APD	ENTREPRISE	MONTANTS BASE H.T.	Ecart avec APD
3. Etanchéité	12 000,00	Lot reconsulté (en attente d'analyse)		
7. Menuiserie intérieure bois	41 650,00	Lot reconsulté (en attente d'analyse)		
8. Cloisons – doublages – faux plafonds	52 500,00	en attente des mises aux points		
<b>TOTAL EUROS H.T.</b>	<b>106 150,00</b>			

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>645 250,00</b>
----------------------	-------------------

### 13- Reversement contrat enfance jeunesse pour périscolaire St martin de la Cluze

Le Contrat Enfance Jeunesse Trièves 2010-2013 signé par les 3 Communautés de communes avec la Caisse des Allocations Familiales finance l'ensemble des actions enfance jeunesse sur le territoire. Il arrive à échéance et est en cours de reconduction pour les années 2014-2017. Le CEJ finance l'ensemble de l'offre d'accueil de loisirs, de séjours, les Relais Assistantes Maternelles, les Multi accueils et certains périscolaires

Vu les versements pour l'année 2013, il convient de répartir cette somme selon les projets éligibles à ce contrat.

Projet n°1 avenant 2	Garderie périscolaire Saint Martin de la Cluze	Mairie de St Martin de la Cluze	795.45 €
-------------------------	---	---------------------------------	----------

**Vote : reversement contrat enfance jeunesse pour périscolaire St Martin de la Cluze**

☞ Adopté à l'unanimité

### 14- Remboursement frais déplacements journée d'étude le Dauphiné en religion - 11 octobre 2014

Le 11 octobre dernier, au Musée du Trièves, une journée d'étude a été organisée dans le cadre de la préparation de l'exposition temporaire 2015-2016 « le fait religieux en Trièves » (titre provisoire) à laquelle ont participé messieurs Patrick CABANEL, Professeur d'histoire contemporaine à l'université de Toulouse II-Le Mirail et Christian SOREL, Professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Lyon (Lyon2). Le conseil est invité à approuver le remboursement des frais de déplacements des intervenants pour un montant total de 246.60€.

Alain Rougale demande pourquoi avoir fait le choix de faire intervenir un professeur de Toulouse ?

Jean-Paul Mauberret précise qu'il s'agit d'un expert en protestantisme avec une approche d'historien. Il rappelle le départ de Noëlie Ortéga dont c'était la dernière prestation et la remercie pour son travail.

**Vote : Remboursement frais déplacements journée d'étude le Dauphiné en religion – 11 octobre 2014**

☞ Abstention : 1

### 15- AURG : avenant n°3

L'avenant n°3 de la convention de partenariat avec l'AURG concerne le complément sur l'étude de positionnement économique relatif à au commerce et à l'agriculture pour un montant de 15 200 € (soit 45 600 € + 15 200 € = 60 800 €)

Le plan de financement définitif de l'étude est le suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Objet	Montant	Taux	Financier	Montant	Taux
Accompagnement AURG	60 800 €	92%	Région Rhône-Alpes CDDRA	11 856 €	18%
Accompagnement chambre d'agriculture	5 016 €	8%	Europe Leader	7 524 €	11%
			Etat CPER	15 000 €	23%
			Etat DETR	18 240 €	28%
			<b>Autofinancement CCT</b>	<b>13 196 €</b>	<b>20%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>65 816 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>65 816 €</b>	<b>100%</b>

Marcel Calvat souhaiterait que les commissions Tourisme et Economie travaillent en étroite collaboration et propose même de fusionner ces 2 commissions.

Alain Rougale confirme que l'étude inclut le volet Tourisme et qu'il s'agit donc déjà d'un regroupement avec une démarche commune.

**Vote : AURG : avenant n°3**

☞ Adopté à l'unanimité

### 16- Adhésion AURG année 2015

Par délibération en date du 24 juin 2013, le conseil communautaire a approuvé l'adhésion de la CCT à l'AURG. Cette adhésion permet de bénéficier :

- du socle partenarial qui rassemble les missions permanentes mises à la disposition de tous les membres (base de données, assistance aux communes, conseil juridique, documentation, communication...)

- d'interventions de l'agence qui font l'objet de missions précises en réponse aux demandes des membres de l'Agence (ex : étude de positionnement économique)

L'adhésion se traduit par une cotisation versée à l'agence :

2013 : 2 734 €

2014 : 7 332 €

2015 : 14 665 €

Au regard de l'impact particulier pour le Trièves du nouveau mode d'adhésion effectif à l'Agence d'urbanisme et compte tenu des caractéristiques du territoire, à savoir un faible nombre d'habitants mais un nombre important de communes (28), conduisant à ce que la base de référence de calcul de la cotisation (la population) est dans le cas présent fortement impactée (environ 30%) par le nombre de communes (28x150€ / commune),

Au regard de la volonté de l'Agence de maintenir un partenariat après un investissement important ces dernières années et alors que de nombreux enjeux concernent ce territoire du SCOT de la région grenobloise, l'AURG propose exceptionnellement pour l'année 2015 que l'adhésion à l'agence ne comprenne pas les 10 jours de socle dédiés comme prévu.

Deux conséquences sont alors à prendre en compte :

- Une diminution de 7 600 euros du montant d'adhésion,
- La perte pour la communauté de communes du Trièves et ses communes du bénéfice des services dédiés de l'Agence dans le cadre de son adhésion.

Le conseil est invité à se prononcer sur la poursuite ou non du partenariat CCT/ AURG.

Laurent Viillard voudrait savoir ce que signifie : « la perte du bénéfice.... »

Daniel Niot répond qu'au vu de la réduction des 7600€, il n'y aura pas de retour et que la collectivité sera simplement adhérente.

Guy Percevault souligne la redondance entre le CAUE et l'AURG : il s'agit de petits montants mais en les additionnant, on arrive à des sommes conséquentes qui ont un impact sur le budget de la CCT. En effet, les 2 organismes ont les mêmes fonctions. En cas de problème, la collectivité peut s'adresser à un bureau d'étude.

Guillaume Gontard s'interroge sur les raisons de cette augmentation.

Daniel Niot explique que le tarif est fixé en fonction du nombre d'habitants et que l'AURG a changé son mode de tarification.

Pour Jérôme Fauconnier, il importe de faire preuve de sobriété. L'AURG n'a pas pris la mesure des problèmes financiers rencontrés par les collectivités territoriales et auxquels elles ont à faire face. Il s'agit d'un double financement puisqu'elles cotisent à l'EP SCOT qui lui-même cotise à l'AURG. La CCT aujourd'hui n'a plus les moyens d'adhérer à ce type de structure. Il regrette la cherté du ticket d'entrée.

Laurent Viillard demande pourquoi cette décision n'est pas reportée lors du DOB ?

Jérôme Fauconnier précise que chaque structure ayant besoin de faire son budget, il est nécessaire de répondre rapidement.

Michel Picot s'interroge sur l'évolution des POS et quelles sont les alternatives par rapport à cette adhésion à l'AURG ?

Jérôme Fauconnier indique que le CAUE peut apporter son aide pour rédiger le cahier des charges mais il faudra payer les POS.

Pour Jean-Paul Mauberrret, il n'y a pas de redondance puisque l'AURG est strictement liée au SCOT. Il ne connaît pas le projet de la CCT en matière d'aménagement du territoire mais un document d'urbanisme doit être conforme aux prescriptions du SCOT. Il rappelle que le choix de rejoindre l'EP SCOT RUG a permis d'avoir un coût limité par habitant et que cette perte de prestation pourra peut-être faire défaut à la collectivité en terme de réflexion sur l'aménagement du territoire.

Selon Guillaume Gontard, il est regrettable que cette décision soit inscrite à l'ordre du jour. En effet il lui semble prématuré de décider aujourd'hui. Certes, c'est un peu redondant avec le CAUE mais c'est dommage de décider sans avoir une vision globale du budget

Pour Jérôme Fauconnier cette augmentation est insupportable et même sans souci budgétaire, cette délibération aurait été inscrite à l'ordre du jour car une telle augmentation nécessite un questionnement.

Pour Michel Picot, cette augmentation est inacceptable mais tous les maires auront besoin de conseils en urbanisme. Comment réglera-t-on ces problèmes demain sans l'AURG ?

Selon Jérôme Fauconnier cette question, avant même d'être soulevée au niveau de l'intercommunalité, se posera au niveau des communes. Il s'agit d'une problématique communale ; le fait que l'intercommunalité se saisisse des questions d'urbanisme n'étant pas encore établi.

Pour Guillaume Gontard, c'est bien que l'urbanisme reste communal. Mais il souligne la difficulté pour une petite commune de seule de faire son PLU alors qu'en se regroupant le travail est simplifié. L'accompagnement de l'AURG est donc important.

Jean-Pierre Agresti rappelle que les communes ont contribué aux bases de données et à la réunion de ces données. Certaines données sont publiques mais d'autres appartiennent aux prestataires répond Jérôme Fauconnier.

Pour Guy Percevault, les communes seront obligées de passer par un bureau d'étude privé pour la carte communale.



### 17- Demande de subvention auprès de la CORTI pour accompagnement projet ressourcerie

Un projet de ressourcerie émerge actuellement sur le territoire mais le porteur de projet a besoin de renforcer son projet en s'appuyant sur les dynamiques locales et réseaux existants: élus et techniciens de la Communauté de Communes du Trièves, service insertion du Territoire(CGI), associations locales, services de l'Etat et de la Région (Directe, CTEF et CDDRA).

Il est parallèlement apparu important de vérifier le potentiel d'insertion auprès des intervenants professionnels des trois secteurs, de Pôle Emploi, et éventuellement des territoires voisins.

La Communauté de Communes a accepté de porter cette étude et d'accompagner le porteur de projet en mettant des moyens internes à disposition. Le coût de cet accompagnement qui représente 13 journées de travail consacrées à ce diagnostic est de 1989 euros. Il peut bénéficier à ce titre d'une subvention de la Corti Trièves.

Le président propose de solliciter la CORTI du Trièves à hauteur de 990 euros pour l'année 2015 selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Coût total de l'action	1989,00	CORTI du Trièves	999,00	50,23 %
		<b>CC Trièves</b>	<b>990,00</b>	<b>49,77 %</b>
<b>Total</b>	<b>1989,00</b>	<b>Total</b>	<b>1989,00</b>	<b>100,00%</b>

**Vote : Demande subvention auprès CORTI pour accompagnement du projet ressourcerie**

☞ Adopté à l'unanimité

### 18- SRC+ voyage d'études en Suède et remboursement des frais de déplacement

Dans le cadre du projet SRC+ impliquant la communauté de communes, un voyage d'étude est organisé en Suède du 20 au 23 janvier 2015. Les partenaires du projet sont invités pour participer à des temps d'échange sur les différents modèles d'organisation de filières de taillis à rotations courtes avec des visites sur le terrain de plantation et de chaufferies biomasse. Une rencontre est également prévue avec la coopérative d'agriculteurs "Salixodlarna".

L'animatrice bois-énergie se rend à cette visite en compagnie du directeur de la SEML bois énergie de Saint Michel les portes, monsieur Patrice PELISSARD.

Le conseil communautaire est invité à accorder le défraiement des frais de déplacements, restauration et hébergement engagé par Monsieur PELISSARD pour se rendre à cette visite. Il est précisé que ces frais seront remboursés à l'intéressé sur la base des frais réels et pour un montant maximum de 800€ et que ceux-ci sont prévus dans le budget global du projet européen SRC+.

Concernant les frais engagés par l'agent de la collectivité, ceux-ci seront remboursés selon les dispositions propres aux personnels de la collectivité.

Il est donc proposé d'autoriser le déplacement de deux personnes (un agent et un partenaire) pour se rendre en voyage d'étude en Suède du 20 au 23 janvier 2015 et d'approuver le remboursement des frais de déplacements, de repas et d'hébergement, engagés par le partenaire privé Monsieur Patrice PELISSARD sur la base des frais réels et pour un montant maximum de 800€.

Laurent Viallard demande si cette somme est déjà inscrite au budget. Si ce n'est pas le cas, c'est un très mauvais message que de financer ce type d'action en période de contraintes budgétaires.

Jérôme Fauconnier répond qu'il s'agit uniquement d'une avance de trésorerie, remboursée par les fonds européens.

**Vote : SRC+ voyage d'études en Suède et remboursement des frais de déplacement**

☞ Adopté à l'unanimité

### 19- TEPOS réalisation étude Clim'agri modification du plan de financement

Il s'agit d'une régularisation suite à une erreur sur le devis initial.

**Vote : TEPOS réalisation étude Clim'Agri – modification du plan de financement** ☞ Adopté à l'unanimité

### 20- Convention ADIVALOR et CCT

A.D.I. VALOR est une structure en charge de la gestion de la filière de récupération et de valorisation des déchets issus de l'emploi de produits destinés aux professionnels agricoles et non-agricoles.

Il est proposé de conventionner avec cette structure pour la récupération des plastiques et ficelles agricoles.

La plus grande partie de ces plastiques sera récupérée sur 3 sites (1 par canton) et A.D.I.VALOR s'engage à assurer la campagne de communication.

*Conséquences financières :*

En 2014 : collecte et traitement des plastiques gérés par CCT= 18 000 € TTC/an

En 2015 : collecte et traitement des plastiques gérés par A.D.I VALOR= 0 € TTC + recettes valorisation déchets en fonction de la qualité et de la quantité de plastiques.

Il est proposé au conseil d'approuver cette convention et de faire bénéficier les agriculteurs d'une partie du gain financier de cette opération : diminution de 50% de la redevance pour les agriculteurs.

Christophe Drure explique que A.DI.VALOR va faire la collecte de plastiques agricoles ; si les plastiques sont bien triés cela peut rapporter 10 000€ ; mais ils seront plus stricts que nous en cas de mauvais tri. Il convient de bien communiquer à ce sujet afin que les agriculteurs soient vigilants.

**Vote : Convention A.DI.VALOR et la CCT**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **21- Modification de la grille de répartition de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

<b>Catégorie</b>	<b>Nombre de redevance au 01/01/14</b>	<b>Nombre de redevance au 01/01/15</b>
Un logement	1	1
Exploitation agricole (GAEC: 1 par site d'exploitation)	1	0,5
Garage	2	2
Commerce multi-services	2	2
Commerce/Artisan	1	1
Commerces avec surface de vente + 600m <sup>2</sup>	12	12
Café	1	1
Café restaurant	2	2
Grande épicerie libre service de 200m <sup>2</sup> à 600 m <sup>2</sup>	3	3
Commerce demi-gros	4	4
Hôtel	2	2
Hôtel restaurant jusqu'à 10 chambres + 1 par tranche de 10 chambres à partir de la 1ère dans la tranche	3	3
Chambres et tables d'hôtes	1	1
EPHAD moins de 50 chambres	10	10
EPHAD plus de 50 chambres	20	20
Administration, banque, profession libérale, la Commune	1	1
Marchés publics + de 6 emplacements	2	2
Collège sans internat	5	5
Collège avec internat	5	5
Salle des fêtes Privées	10	10
Salle des fêtes communales	3	3
1	1	1
<b>Collectivités, colonies de vacances, accueil associatif, gîte de groupes, gîte,</b>		
de 1 à 10 lits +1 par tranche de 10 lits à partir du 1er dans la tranche	1	1
<b>Camping, caravaning, caravane, habitation légère,...</b>		
de 1 à 10 empl + 1 par tranche de 10 emplacements à partir du 1er dans la tranche	1	1

Il est proposé d'adopter la grille comme indiqué ci-dessus.

**Vote : Modification de la grille de répartition suite à la convention A.DI.VALOR**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 22- Tarif redevance OM 2015

Il est proposé au conseil de fixer, après avis de la commission Déchets, le **tarif de la redevance enlèvement des Ordures Ménagères 2015 à 148 €** (tarif 2014 maintenu).

Guy Percevault souhaite savoir si l'enfouissement des poubelles se fera en 2015.

Christophe Drure répond que le travail sur le financement se poursuit et que ce sera fait en 2016.

Marcel Calvat demande si un comparatif a été fait entre le coût OM en régie et par prestataire.

Christophe Drure répond qu'une estimation a été faite par un prestataire (d'environ 30 000€ HT/mensuel).

**Vote : Tarif redevance OM 2015**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 23- Programme travaux d'investissement 2015 et sollicitations de subventions

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la programmation 2015 et d'autoriser le Président à solliciter le maximum de subventions.

INVESTISSEMENTS-PROGRAMME 2015 :

- Saint Paul lès Monestier: renforcement en ø 125 fonte de 116 ml de conduite de distribution sur la VC allant de la RD 8 à la mairie. Travaux coordonnés lors de la mise en œuvre d'un réseau d'assainissement. Montant des travaux : 22 000 € HT
- Roissard : réfection du drain de la source de Font-Fovèze, datant des années 1930, qui est fissuré et provoque une perte d'eau d'environ 100 m<sup>3</sup>/jour. Montant des travaux : 25 000 € HT

Soit un montant total du programme de 47 000 € HT.

**Vote : Programme travaux d'investissement 2015 et sollicitations de subventions**

☞ **Adopté à l'unanimité**

*Départ : Jean-Louis Poite*

## 24- Convention de groupement avec la commune de St Paul

Des travaux de renforcement du réseau d'eau potable concernant la conduite de distribution sont inscrits au programme du service des eaux ; la commune ayant prévu des travaux d'assainissement sur le même secteur, il est proposé de passer une convention entre la commune de St Paul les Monestier et la CCT afin de réaliser les travaux du bourg de manière coordonnée :

- Renforcement en ø 125 fonte de 116 ml de conduite,

Il convient de passer cette convention, de désigner le maire de St Paul les Monestier comme coordinateur du groupement et de désigner un représentant titulaire de la CCT à la CAO du groupement ainsi qu'un suppléant.

Sont élus en tant que représentant titulaire Christophe Drure et en tant que représentant suppléant Marie-Jo Villard.

**Vote : Convention de groupement avec la commune de St Paul**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 25- Renouvellement de la convention entre CCT et CEP

Le Vice-président, délégué à la compétence eau, propose de nouveau adhérer à la CEP, en remplacement de la précédente adhésion devenue caduque. Cette adhésion est annuelle. Le coût pour le service des Eaux est de 1 300 € pour une année pleine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Elle permet de pratiquer des échanges avec les services de l'agglomération et d'accéder plus particulièrement à des conseils administratifs, réglementaires et juridiques indispensables au bon fonctionnement du service des eaux.

**Vote : Renouvellement de la convention entre la CCT et la Commission de l'Eau Potable**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 26- Adhésion à la convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau entre le CGI et la CCT

Le Vice-président, délégué à la compétence eau, propose d'adhérer à l'assistance technique du Conseil Général de l'Isère dans le domaine de l'eau potable. Cette adhésion qui prendra effet au 1er janvier 2015, est annuelle, et son coût pour le service des Eaux est nul en raison d'une faible population DGF.

Elle permet de recevoir une aide en matière de protection de la ressource ou d'optimisation de la production et des conseils administratifs et réglementaires, entre autre pour le règlement du service.

Frédérique Puissat indique que le CGI maintient sa politique en faveur des communes rurales en matière d'eau et d'assainissement d'où l'importance de cette convention.

## **27 - Questions diverses**

### ✓ **Ecoles**

Laurent Viallard s'interroge sur les perspectives pour le groupe scolaire de Monestier de Clermont et les évolutions de la carte scolaire.

Guy Percevault rappelle la réunion publique du 16 décembre et c'est lors de celle-ci que le débat sur le groupe scolaire aura lieu. L'école actuelle n'est plus adaptée aux effectifs et il semblerait nécessaire de s'orienter vers la création d'un nouveau groupe scolaire mais ni l'échéance ni le financement ne sont connus à ce jour.

Pour gérer au mieux le moyen terme, il sera peut-être envisagé que des enfants puissent aller dans d'autres écoles pour ceux qui le souhaitent.

Ameline Diénot demande à Guy Percevault de faire à chaque conseil un point sur le dossier Ecoles.

Laurent Viallard revient sur la décision du Conseil Général portant sur le collège.

Frédérique Puissat indique que le choix du maître d'œuvre pour le collège de Monestier est en cours pour une restructuration d'un montant de 4,5 million d'euros.

Ameline Diénot précise que le projet porte sur un collège pouvant accueillir 400 élèves et invite la CCT à se projeter sur l'utilisation des surfaces. La structure du quartier va changer. Il convient de se projeter sur la circulation etc... et travailler ensemble, écoles et collège.

Guy Percevault rappelle qu'un groupe de travail a été mis en place. 3 thèmes sont à l'étude :

- l'école maternelle. Les enseignants ont été contactés pour rajouter un « modulaire » digne de ce nom pour pouvoir vivre cette étape intermédiaire en attendant le groupe scolaire.

- l'école primaire

- l'espace de restauration pour notamment supprimer les déplacements des enfants au col du Fau

Se pose aussi le choix du lieu d'implantation de ce futur groupe scolaire ? Guy Percevault dit qu'il se positionnera sur ce point début janvier 2015. La programmation est importante ; le choix du lieu est primordial mais aussi les voies de circulation, les accès aux parkings etc....

Selon Laurent Viallard, l'étude de l'AURG a montré que même avec aucune nouvelle construction, il sera nécessaire d'ouvrir une nouvelle classe à horizon 2015 et 2016 à la fois en maternelle et en primaire.

Guy Percevault ne pense pas que ce soit le cas pour le primaire.

### ✓ **Mutualisation**

Michel Picot souhaite mettre un coup de projecteur sur la mutualisation et sur le groupe de pilotage du conseil des maires. Il souligne l'importance du partage et des rencontres dans chaque commune sur ces sujets : projet ralentisseur voirie, achat groupé etc....

9 communes se posent ce genre de questions.

En ce qui concerne l'évolution des documents d'urbanisme, tous les maires ont les mêmes questions.

Il lui paraît donc opportun de partager les documents techniques obligatoires. Il souhaite avoir un temps au prochain conseil pour faire un point sur la mutualisation.

Bernard Combe lui conseille de se rapprocher de la personne qui s'occupe de marchés publics au sein de la CCT. Eric Martini peut expliquer par exemple le principe du groupement de commandes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35